



Bièvéne, à la croisée des cultures

INFO BIÉVÈNE

JUIN 2022

www.bever-bievene.be



SOMMAIRE

Editorial	2	Enseignement	14 - 15
Communications communales	3 - 8	Séniors - Culture - Académie	16
Info Police Locale Pajottenland	9	Sport	17 - 18
Info CPAS	10 - 12	Jeunesse	19 - 21
Environnement	13	Sous la loupe - Contact	22 - 24



Chers Biévènois,

Je suis fier de m'adresser à vous pour la première fois en tant que bourgmestre. Comme vous le savez, j'ai, comme convenu, repris l'écharpe maïorale en janvier.

Je tiens à remercier mon prédécesseur Dirk Willem. Fort de ses connaissances et de son expérience, il a constitué un tout nouveau collège échevinal. Il a également, en tant que bon bourgmestre, géré notre village avec bon sens à travers la crise sanitaire. Aujourd'hui encore, en tant que premier échevin de notre commune, il apporte aide et conseil au collège échevinal.

La situation en Ukraine nous inquiète tous. Les images de guerre qui nous sont parvenues ces derniers mois ne laissent personne indifférent. Je tiens donc à remercier du fond du cœur toutes les personnes qui s'engagent à aider et à accueillir des Ukrainiens dans notre commune et ce, en dépit de l'incertitude économique.

Malgré les circonstances difficiles, je souhaite porter un regard positif sur l'avenir. La crise sanitaire semble être sous contrôle et nous pouvons enfin refaire la fête. Dans les mois à venir, la vie associative de notre commune reprenant son cours, les marques de solidarité pourront elles aussi à nouveau se multiplier. Car si la crise nous a bien appris quelque chose, c'est que la solidarité est vitale.

Je voudrais donc vous demander de soutenir nos associations dans la reprise de leurs activités après deux ans d'inactivité. L'administration communale, quant à elle, apportera aux associations et comités de quartier le meilleur soutien logistique possible.

Je vous souhaite d'ores et déjà un été ensoleillé et d'agréables vacances.



Kristof CATTIE,
Votre bourgmestre



Enregistrement des animaux d'élevage : chèvres, moutons, cervidés et camélidés

Le 21 avril 2021, la législation européenne sur la santé animale est entrée en vigueur. Celle-ci oblige les détenteurs d'animaux d'élevage tels que **les chèvres, les moutons, les cervidés et les camélidés (alpagas, lamas, ...)** à s'enregistrer dans la base de données Sanitel de l'AFSCA développée pour l'identification et l'enregistrement des animaux (bovins, ovins, caprins, cervidés, volaille).



En quelques mots:

- Dès que vous détenez au moins un animal d'élevage (tel que décrit ci-dessus), vous devez vous **inscrire** via "Dierengezondheidszorg Vlaanderen" (DGZ).
- Vous tenez **un registre** des animaux présents.
- Le transporteur établit **un document de circulation** à chaque arrivée ou départ d'animal.
- Chaque année, vous déclarez le nombre d'animaux présents via **le recensement du 15 décembre**.
- Vous n'êtes plus en possession de ces animaux ? **Signalez-le** à la DGZ.
- **L'identification** des camélidés se fait via un transpondeur injectable (puce).
- Les détenteurs de petits ruminants paient actuellement **une cotisation annuelle** de 13,00 € à la DGZ tant que leur numéro de troupeau est actif. À l'avenir, cette redevance sera également perçue auprès des détenteurs de camélidés.

Pour plus d'infos, consultez le site web (uniquement en Néerlandais) www.dgz.be/kleine-herkauwers/i-r



Enregistrement volailles

Selon le type de volaille, leur nombre et la finalité de leur élevage, la législation fait une distinction :

- Si vous élevez **des volailles pour le plaisir** (par exemple des poules d'ornement) qui n'entrent jamais dans la chaîne alimentaire, même pas les œufs, il y a deux options:
 - Si vous détenez **plus de 199 animaux** comme volaille d'agrément et/ou vous participez à des **marchés**, vous vous inscrivez en tant que ferme d'agrément.
 - Si vous avez un établissement où vous **achetez et vendez régulièrement de la volaille d'agrément**, vous êtes considéré comme un négociant en volaille et vous vous enregistrez en tant que **société**.
- Si vous élevez de **la volaille pour la production d'œufs et/ou de viande**, il y a aussi deux options :
 - Tant que vous consommez ces produits uniquement au sein de **votre propre famille**, vous n'avez **rien à enregistrer**.
 - Dès que vous **donnez ou vendez** des volailles destinées à la filière alimentaire ou ses produits (œufs/viande) hors de votre famille, il est **obligatoire** de procéder à un enregistrement dans la base de données Sanitel. Le type dépend de vos activités et du nombre d'animaux en votre possession.

Plus d'infos sur www.dgz.be/pluimvee

Le chien en laisse, bien sûr!

Pour de nombreux randonneurs, la nature est le lieu idéal pour emmener le chien en balade. Rien de plus amusant qu'une belle promenade avec son ami à quatre pattes et en plus, cela contribue à la forme tant du propriétaire que du chien. Les chiens sont les bienvenus dans la nature, mais **uniquement tenus en laisse**, sauf lors de chasses.

Dans notre petit village, il y a pas mal de chiens en liberté et cela irrite de nombreux citoyens.

Nous rappelons aux propriétaires de chien que leur ami à quatre pattes doit toujours être **tenu en laisse** sur le domaine public, que leur domaine privé doit être **correctement clôturé** et que les animaux malveillants, agressifs ou dangereux doivent être **muselés** par le propriétaire ou accompagnateur dès qu'ils se trouvent sur la voie publique ou dans des lieux publics.

À l'extérieur, le comportement d'un chien peut changer, même si le propriétaire ne le remarque pas toujours. Le chien n'est alors plus sur son territoire privé entouré de personnes (et autres animaux de compagnie) qu'il connaît. Il est plus alerte et ses instincts sont exacerbés. Aucun chien n'est fiable à 100% lorsqu'il est confronté à d'autres personnes ou animaux.

Un chien errant est incontrôlable et peut devenir un danger mineur ou majeur pour lui-même ou pour les autres. En tant que propriétaire, vous ne voulez pas que votre chien se fasse écraser, ni le chercher pendant des heures ou subir des frais à la suite d'une désagréable rencontre avec une autre personne ou un autre animal de compagnie.



Interdiction des déjections canines



Laisser trainer les crottes de chien... ce n'est agréable pour personne, est peu respectueux, souille le voisinage et provoque des nuisances olfactives. Vous pouvez également être lourdement **sanctionné** si vous êtes pris en flagrant délit (excréments de chien = déchets sauvages) ou si vous ne possédez pas de sachet pour excréments lors de votre promenade avec votre chien.

N'oubliez pas ensuite de jeter vos sachets à déjections canines dans la poubelle à déchets résiduels.

3^e appareil DEA dans notre village

Comme annoncé dans la presse, le parti 'Open voor de Mens' a fait don d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) à l'administration communale. Il s'agit d'une unité intérieure qui a été placée dans la garderie d'enfants 't Sterretje et est accessible pendant leurs heures d'ouverture.

Par conséquent, nous disposons actuellement de 3 appareils pouvant être utilisés en cas d'urgence :

1. au HALL SPORTIF TER PLASBEEK À BIÉVÈNE (à côté de la maison communale, Place 10)
2. sur la FACADE DE L'ENTREPÔT COMMUNAL (Bois d'Acren 63, face à l'église)
3. dans LE COULOIR de la garderie d'enfants 't STERRETJE, au rez-de-chaussée (Place 60)



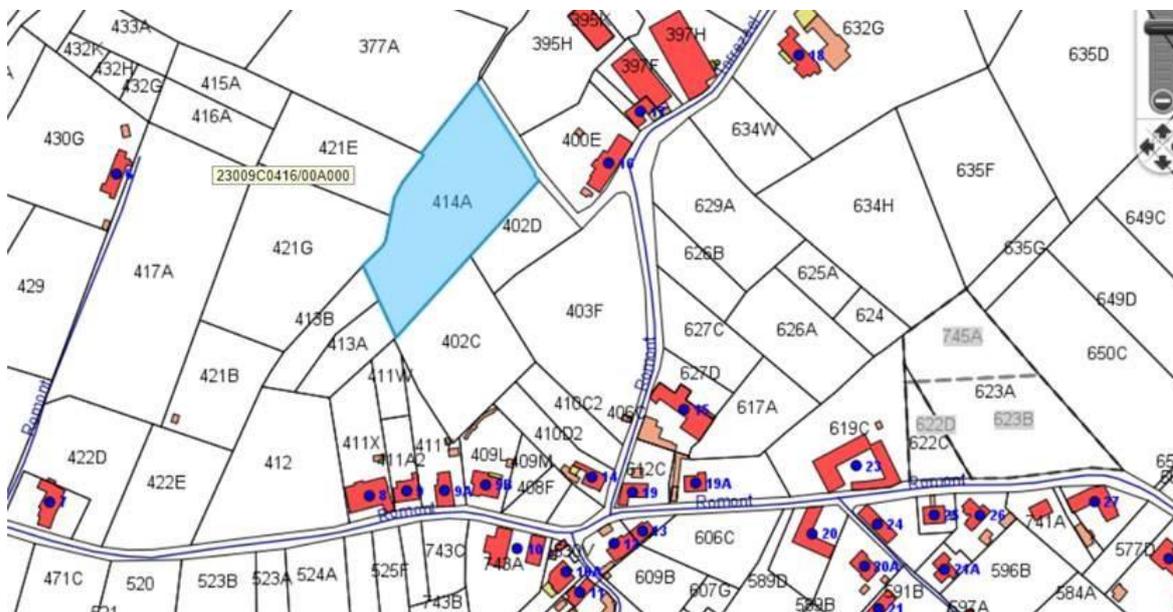
Le CPAS de Biévène vend une parcelle de terrain agricole

Le terrain à vendre, numéro cadastral C414A, est situé derrière Romont 15.

Le terrain appartient en partie au CPAS (superficie de 1902 m²) et en partie à une personne privée.

Le prix minimum a été fixé par le conseil du CPAS à 4.250,00 euros. Le terrain est actuellement loué et il existe un droit de préemption pour le locataire.

Pour plus d'informations, ainsi que pour les conditions générales de vente, envoyez un e-mail à secretaris@bever-bievene.be avant le **4 juillet 2022**.



Rénovation éco-énergétique

Nouveau! "Mijn VerbouwPremie" à partir du 1^{er} octobre 2022

"Mijn VerbouwPremie" (Ma prime à la rénovation) est une fusion de la prime de rénovation actuelle de Wonen-Vlaanderen et des primes énergétiques de Fluvius.

"Mijn VerbouwPremie" s'adresse à 3 groupes cibles : 2 groupes cibles liés aux revenus (faibles et moyens) et 1 groupe cible général indépendant du revenu. En outre, 8 catégories de travaux sont prises en compte: toiture, mur extérieur, menuiseries extérieures, sols et fondations, rénovation intérieure, installations techniques à énergie renouvelable (pompe à chaleur, chaudière avec pompe à chaleur, chauffe-eau solaire).

"Mijn VerbouwPremie" prévoit également un certain nombre de primes pour les bâtiments non résidentiels.

Pour pouvoir prétendre à la prime, le bâtiment doit avoir au moins 15 ans. A l'exception des investissements dans les énergies renouvelables, pour lesquels le bâtiment doit être autorisé depuis au moins 5 ans et, le cas échéant, la déclaration PEB doit avoir été soumise en temps utile, conformément aux exigences.

Le guichet numérique de "Mijn VerbouwPremie" ouvrira le 1^{er} octobre 2022 et recevra toutes les demandes remplissant les conditions.

Un simulateur a été conçu pour permettre une meilleure estimation des primes qui peuvent être demandées : www.vlaanderen.be/mijnverbouwpemie

Pour plus d'informations, veuillez contacter le conseiller en logement du "Woonwinkel Pajottenland" : Renaat Bockstael – 0483/27 48 53 - renaat.bockstael@3wplus.be

Vous pouvez également trouver rapidement un aperçu des primes auxquelles vous pouvez prétendre lorsque vous construisez, rénovez, louez ou achetez une maison sur premiezoeker.be.



Logement de soins

Un logement de soins est une unité de logement plus petite, aménagée dans ou à proximité d'un logement existant pour un maximum de deux personnes de plus de 65 ans ou nécessitant des soins, afin qu'elles puissent vivre avec quelqu'un qui leur prodigue des soins. L'inverse est également possible : un prestataire de soins qui vient vivre auprès de personnes âgées nécessitant des soins. Tant la personne nécessitant des soins que celle les prodiguant sont considérées comme deux familles distinctes à une même adresse sur le plan fiscal. Elles ne reçoivent pas de numéro de maison ou de boîte aux lettres distinct.

Il existe **trois situations** dans lesquelles un logement de soins est possible (pas d'exigence de permis):

➤ **Logement de soins situé dans le volume de construction existant de la maison principalement autorisée**

Conditions pour l'unité d'habitation subordonnée :

- Forme une unité physique avec l'unité d'habitation principale
- Représente jusqu'à un tiers de la surface brute au sol de toute la maison (hors espaces partagés)

➤ **Logement de soins situé dans une dépendance existante de la maison principalement autorisée**

Conditions pour l'unité d'habitation subordonnée :

- La surface brute au sol est de 50 m² maximum
- Pas de pavage supplémentaire, à l'exception des accès strictement nécessaires
- Les équipements utilitaires nécessaires se connectent à ceux de l'unité d'habitation principale
- L'évacuation des eaux usées se connecte à l'évacuation d'eau existante de l'unité d'habitation principale

➤ **Logement de soins situé dans une unité temporaire et mobile**

Conditions construction temporaire et mobile:

- Est placée entièrement dans un rayon de 30 mètres de l'unité résidentielle principale (sur le même terrain ou immédiatement adjacent)
- Placement (indépendant ou non) :
 - ❖ Dans le jardin latéral jusqu'à 3 mètres des limites de la parcelle
 - ❖ Dans la cour arrière jusqu'à 1 mètre des limites de la parcelle. Le logement subordonné peut également être placé en arrière-cour sur ou contre la limite de la parcelle s'il est adossé à un mur mitoyen existant et si ce mur mitoyen n'est pas modifié
 - ❖ N'implique pas de déforestation ou d'altération du relief du sol et ne se produit pas dans une zone inondable ou une zone vulnérable du point de vue spatial
 - ❖ Temporaire pour une durée totale maximale de trois ans par logement principal (la durée ne peut être prolongée qu'une seule fois avec une nouvelle notification et un délai supplémentaire de 3 ans maximum)
- Hauteur maximale de 3,5 mètres
- La surface brute au sol est de 50 m² maximum
- Pas de pavage supplémentaire, à l'exception des accès strictement nécessaires
- Les équipements utilitaires nécessaires se connectent à ceux de l'unité d'habitation principale
- L'évacuation des eaux usées se connecte à l'évacuation d'eau existante de l'unité d'habitation principale
- Dans un délai de trois mois après la fin de la situation de soins, la construction provisoire mobile et l'accès strictement nécessaire construit à cet effet seront enlevés.

Comment notifier?

Prenez rendez-vous auprès du "Woonwinkel Pajottenland". Le conseiller technique passera en revue avec vous les conditions qui peuvent être établies sur place et étudiera les pièces justificatives que vous devrez réunir pour compléter le dossier. Vous pouvez signaler le logement de soins (et ensuite la résiliation, qui est également toujours soumise à notification) via le guichet numérique.

Plus d'infos: woonwinkelpajottenland@3wplus.be • 0491 61 26 22

Vivre en autonomie chez soi

Des conseils gratuits pour vivre en autonomie chez soi plus longtemps? Contacter Woonwinkel Pajottenland

Vous souhaitez meubler ou aménager votre logement pour vivre plus longtemps chez vous ?

Vous vous demandez quels ajustements vous pouvez apporter à votre maison et vous souhaiteriez obtenir quelques conseils ?

N'hésitez pas à contacter Woonwinkel Pajottenland qui vous donnera des conseils techniques adaptés à votre situation.

Prenez rendez-vous avec notre conseiller technique qui vous rendra visite pour répondre à des questions comme :

- Puis-je remplacer ma baignoire par une douche italienne?
- Puis-je installer un monte-escalier?
- Comment puis-je faciliter l'accès aux toilettes?
- À quoi dois-je faire attention dans un logement de soins?

De petits ajustements peuvent rapidement faire la différence. De plus, nous serions heureux de vous informer des primes auxquelles vous avez droit. Vous pouvez également compter sur Woonwinkel Pajottenland pour introduire votre demande des prime.

Tout le monde peut se rendre au **Woonwinkel Pajottenland** pour obtenir **GRATUITEMENT** des informations et des conseils sur le logement.

Besoin d'un conseil technique? Steven Geerts – 0491/61.26.22 – steven.geerts@3wplus.be

Des questions sur les primes? Bart Nachtegaele – 0490/11.11.96 – bart.nachtegaele@3wplus.be

Woonwinkel
Pajottenland **3W+**

services à domicile via le CPAS
(aides familiales, service petits travaux,
transport pour personnes à mobilité
réduite, service de nettoyage,...)

accompagnement et/ou
conseil logement via la
mutualité

conseils sur les petits
aménagement
(monte-escalier, sanitaires,
toilettes, ouvre-porte,
poignées, ...)

Primes

informations sur
les logements de
soins

Vivre en autonomie chez soi plus longtemps



Ons werkingsgebied:
1 Bever 2 Galmaarden
3 Herne 4 Pepingen
5 Gooik 6 Lennik



Contactgegevens:
Premies: 0490/11.11.96
Technisch advies: 0491/61.26.22
woonwinkel.pajottenland@3wplus.be

Hommage aux jubilaires



BE-Alert : averti immédiatement en cas d'urgence

Un incendie important, une inondation ou une coupure d'électricité ? En cas d'urgence dans notre commune, nous souhaitons vous informer rapidement. C'est pourquoi nous utilisons désormais BE-Alert, un nouveau système qui vous informe immédiatement par SMS, par e-mail ou par téléphone en cas d'urgence.



BE-Alert, c'est quoi ?

BE-Alert est un système d'alerte que le gouvernement utilise pour vous avertir et vous donner les instructions nécessaires en cas d'urgence. Grâce à BE-Alert, un bourgmestre, un gouverneur ou le ministre de l'intérieur peut envoyer un message à toutes les personnes concernées par l'urgence. De cette façon, tous les habitants concernés reçoivent rapidement les recommandations nécessaires (par exemple, fermer les fenêtres et les portes en cas d'incendie). Des informations officielles et précises, émanant directement de la source. BE-Alert utilise différents canaux pour vous avertir. Vous pouvez recevoir un message BE-Alert par SMS, un message vocal via un téléphone fixe ou un e-mail. BE-Alert dispose d'une capacité suffisante pour informer simultanément un grand nombre d'habitants via différents canaux.

Soyez averti, où que vous soyez

Vous pouvez recevoir un message de BE-Alert de deux manières. Via une liste d'adresses : vous pouvez enregistrer différentes adresses et différents numéros de téléphone, par exemple de votre lieu d'habitation et de l'endroit où vous travaillez. Soit en fonction de la localisation : toute personne physiquement présente dans cette zone recevra un SMS. Ainsi, vous pouvez également être averti lorsque vous passez une journée à la mer ou dans les Ardennes ou que vous faites une sortie au zoo, au cinéma, à un festival, ...

Enregistrez-vous !

L'inscription est entièrement GRATUITE. Vous pouvez facilement vous inscrire sur www.be-alert.be



En cas d'URGENCE, appelez le 101 ou le 112 via GSM !

Dans les **cas non-urgents**, prenez contact avec la police via:

- Le numéro bleu 054 31 35 01
- En ligne sur www.politiepajottenland.be
- Inspecteur Arnaud Singelé 0471 87 24 22
- email : PZ.Bever@police.belgium.eu



Gardez une longueur d'avance sur les escrocs. Installez l'application Safeonweb !

Safeonweb dispose désormais également d'une application qui vous permet de rester informé de manière simple et rapide. Cette application vous avertit des cybermenaces et des escroqueries en ligne.

Actualités et menaces ?

L'application Safeonweb envoie deux types d'alerte :

« Actualités » concerne la cybermenace générale dans notre pays. Ces messages concernent les vulnérabilités actuelles, les nouvelles attaques de phishing et des conseils pour vous protéger davantage en ligne.

« Menaces » sont des alertes spécifiques à votre réseau. L'application Safeonweb vérifiera régulièrement votre adresse IP et vous informera si un virus informatique a été signalé pour votre adresse IP.

Comment installer l'application Safeonweb ?

L'application Safeonweb est mise à disposition gratuitement pour iOS dans l'App Store et Android dans le Google Play Store.

Lors de la première utilisation de l'application, vous devez déclarer avoir lu et accepté les conditions d'utilisation.

Plus d'infos ?

Pour plus d'informations, consultez le site Safeonweb :

<https://www.safeonweb.be/fr/safeonweb-app>

Source: Safe on web - <https://safeonweb.be>

**Soyez malin.
Déjouez le phishing.**

Téléchargez l'application Safeonweb >

Safeonweb™
febelfin .be
CENTRE FOR CYBER SECURITY BELGIUM
CYBER SECURITY COALITION

CPAS Biévène - Place 10

Service Social :

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél : 054 51 70 71 – 054 51 70 75

E-mail : socialedienst2@bever-bievene.be - socialedienst1@bever-bievene.be

Ouverture babythèque Biévène-Galmaarden-Herne

Le 6 avril, la babythèque Biévène-Galmaarden-Herne a ouvert ses portes au Baljuwhuis à Galmaarden.

C'est quoi?

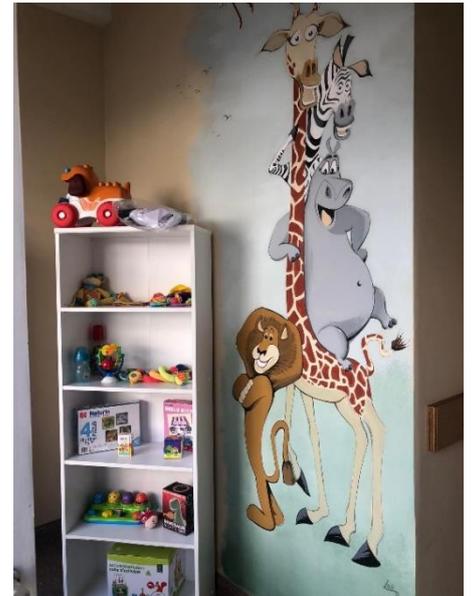
Une babythèque est un service de prêt de matériel pour bébé. Une sorte de bibliothèque pour les choses dont un bébé a besoin ou que les parents utilisent dans les 12 premiers mois après la naissance. Par exemple un lit de bébé, un siège auto, une baignoire, ... Que vous ayez un budget limité ou que vous choisissiez simplement de ne pas acheter du neuf, la babythèque s'adresse aux jeunes familles qui souhaitent (ré)utiliser durablement le matériel de puériculture.

Où?

Baljuwhuis Galmaarden, Kammeersweg 2, 1570 Galmaarden.

Nous cherchons des bénévoles!

Si vous souhaitez devenir bénévole, contactez-nous.



BABYTHEEK

Bever Galmaarden Herne

Nous cherchons des articles pour bébé!

Vous avez des articles pour bébé en bon état que vous n'utilisez plus mais auxquels vous aimeriez donner une seconde vie ? Nous sommes heureux de les récupérer pour aider d'autres parents.

Plus d'infos? <https://babytheekbevergalmaardenherne.myturn.com/library/>

Questions? jeugd@galmaarden.be ou 054 89 04 39





Les **personnes de plus de 60 ans** ou **nécessitant des soins** peuvent faire appel à un ouvrier du CPAS.

Le service '**petits travaux**' du CPAS effectue un certain nombre de petits travaux à l'intérieur et autour de la maison, tels que l'entretien du jardin, des petits travaux d'entretien et de réparation, le nettoyage de la cave ou du grenier, des petits travaux de peinture et de tapissage, ...

Tarif? 11€/heure jusqu'à 16h par 30 jours - 13,50€/heure à partir de 16h par 30 jours

Les **personnes de plus de 60 ans** ou **nécessitant des soins** bénéficient également d'une aide prioritaire du **service de nettoyage du CPAS** à un tarif dépendant de leurs revenus mensuels (entre 4 € et 9 €/heure).

Le service de nettoyage les assiste dans le ménage hebdomadaire de leur maison et peut être demandé par demi-journée. Le service est disponible en semaine entre 8h et 16h30.

Que comprend cette aide ? Faire les poussières, aspirer, récurer et torcher les sols, nettoyer la cuisine et les sanitaires, nettoyer les vitres, repasser, etc.

Pour une **demande** ou de plus amples informations sur le service des petits travaux et le service de nettoyage, vous pouvez contacter les services sociaux :

054 51 70 71 - socialedienst2@bever-bievene.be



En tant qu'habitant de Biévéne, vous pouvez faire appel à la garderie à domicile pour enfants malades de 3Wplus. De cette façon, vous pouvez continuer à travailler pendant que votre enfant est entre de bonnes mains et peut rester dans l'environnement qui lui est familier.

La **prise en charge** de l'enfant malade est la tâche principale de l'accompagnateur. Toutefois, celui-ci essaie aussi de rendre la journée la plus agréable possible en jouant et bricolant avec l'enfant.

Pour faire appel à un accompagnateur, les parents doivent pouvoir présenter le certificat de maladie de leur enfant. Corona oblige, un certificat médical doit être fourni avant le début de la garde, indiquant qu'il ne s'agit pas de COVID-19. La garde des enfants a lieu les jours ouvrables entre 7h et 19h, maximum 9 heures par jour. Pour les enfants qui sont malades un peu plus longtemps, nous aidons aussi les parents à trouver une solution.

Garderie d'enfants malades

0499 23 32 84

ziekekinderen@3wplus.be

Demande en ligne via
www.3wplus.be/kinderopvang

Garderie périscolaire Het Sterretje

Malgré le mauvais temps durant la première semaine, nous avons pu profiter de belles vacances de Pâques avec une vraie chasse aux œufs pour clôturer le tout en beauté.



Les plus grands ont eu la possibilité de participer à la réorganisation de leur local en participant à un brainstorming. Ils ont pu choisir un thème pour chaque lettre de l'alphabet. Le résultat tout bientôt ...



Cela fait déjà un petit moment qu'elle travaille chez nous mais depuis quelques mois c'est officiel : Karen est notre nouvelle collaboratrice au Sterretje.

Nous sommes très contents d'avoir cette jeune fille pétillante dans notre équipe.

Sur le site web www.bever-bievene.be, vous trouvez le formulaire d'inscription pour les vacances d'été 2022.

Réservez À TEMPS pour les vacances car les places sont limitées!



Heures d'ouverture

Mercredi – Jeudi – Vendredi : 13h-17h30

Samedi : 10h-12h et 13h-17h30



Le **parc à conteneurs** communal à Muydt est à nouveau à votre disposition.

Sur présentation de votre carte d'accès gratuite (à demander auprès de l'administration communale), vous pouvez y déposer les tontes de pelouse, les petits déchets de jardin et les petits bois d'élagage.

Les gros tronçons et racines d'arbre ne sont pas acceptés.



Moins de gris, plus de vert

L'objectif de la campagne 'Van tegel naar egel' est de sensibiliser les personnes habitant en Flandre au nombre de mètres carrés de terrassement dans leur propre jardin et de les encourager à choisir des alternatives plus végétales ou perméables à l'eau.

Il y a pas mal de carrelages et de pavés dans nos jardins et ceux-ci empêchent l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol. Il est grand temps d'aborder ce problème et d'encourager les habitants à se lancer dans leur propre jardin. Tout le monde peut se rendre sur le site www.vantegelnaaregel.be pour s'inspirer, s'engager et découvrir des articles avec des astuces concrètes. Vous y trouverez également un compteur de carrelages qui calcule combien votre passage au vert vous rapporte en termes d'infiltration d'eau et de biodiversité. Le petit plus sympathique ? Quiconque s'engage à rendre son propre jardin plus vert a une chance de remporter une peinture exclusive de Herr Seele.

Particulier et professionnel

La campagne ne s'adresse pas uniquement aux propriétaires de jardin, elle vise aussi les entrepreneurs de jardin. En tant que co-initiateurs du "Green Deal Natuurlijke Tuinen" du Département de l'Environnement, nous prenons la responsabilité de contribuer à plus de vert en Flandre.

Les jardiniers et les horticulteurs sont également les mieux placés pour conseiller les propriétaires de jardin et les orienter vers un aménagement de jardin permettant une meilleure infiltration de l'eau, sans compromis pour le confort ni la facilité d'entretien.





ENSEIGNEMENT

Durant l'année scolaire écoulée, nous avons travaillé autour du thème 'GBS Ak'Cent, une école qui a une histoire'. Après l'Ascension, la maternelle comptait pas moins de 42 enfants. Plus de 400 enfants sont actuellement scolarisés dans notre école communale (répartis sur les 3 sites). Notre école est toujours soumise à une limitation de capacité, mais a encore quelques disponibilités (par année de naissance/classe). Vous pouvez toujours consulter les places disponibles sur le site web de notre école.



Notre fête scolaire a eu lieu le 14 mai dernier. Notre fête (et notre livre) était le fruit d'une année de travail autour d'histoires. Cette année scolaire, nous avons mis l'accent sur la lecture, plus précisément sur « aimer lire ». Nous pensons qu'il est important de (ré)apprendre aux enfants à apprécier les livres. En lisant régulièrement, en promouvant des livres auprès de tous, en ménageant du temps et de l'espace pour la lecture, en visitant la bibliothèque,.... nous avons atteint notre objectif avec brio.

Nous tenons également à vous remercier pour votre présence massive lors de notre fête scolaire.



Fin mars, nous avons organisé une foire aux livres pour tous les enfants. Cette initiative nous a permis de rapprocher la littérature contemporaine et les parents et enfants avec en prime, un joli profit pour l'école. Ce que nous en avons fait ? Acheter de nouveaux livres pour nos bibliothèques de classe, bien sûr !





Nous aimerions également vous présenter nos champions de 4^e année. Cette année scolaire, ils ont obtenu les médailles d'or et de bronze lors du tournoi de dodgeball à Herne. Le mercredi après-midi, plusieurs équipes de différentes écoles de/autour de Herne se sont réunies pour prendre part à un tournoi. Félicitations encore à toutes et à tous!

Début mars, nous avons dit au revoir à notre chauffeur de bus Eddy. Son dernier trajet en bus remonte au 11 mars et il a pris sa retraite le 1^{er} mai.

Merci pour le bon moment passé dans notre école, Eddy !



Vous vous souvenez du magicien 'Guinelli' ? Grâce à sa magie, il en a appris plus sur « l'écologie » à nos élèves de 5^e et 6^e année. Réchauffement climatique, prévention des déchets, tri des déchets, recyclage n'ont plus de secret pour eux!

Nous prenons également du temps pour nous détendre à l'école. Ainsi, le 20 avril, nous avons assisté au spectacle «Le roi rit », un conte de fées sur un roi qui ne savait plus rire. Heureusement, le rire de nos enfants a amené beaucoup de changement !

Nous attendons déjà avec impatience une nouvelle année scolaire avec de nouveaux défis.

On se revoit en septembre!





SÉNIORS - CULTURE

Nouveaux présidents

Marie-Jeanne Deschuyteneer souhaitant mettre fin à son rôle de présidente après 11 ans de bons et loyaux services, Denise Duverger assume ce rôle de présidente du **Conseil des Séniors** depuis le 23/05/2022. Denise est originaire d'Anderlecht et vit à Biévène depuis quelques années. Elle a travaillé en tant qu'indépendante pendant de nombreuses années et s'est engagée pour la communauté depuis sa jeunesse, en tant que présidente du club des jeunes et dans différents mouvements musicaux et humanitaires. Elle a également été guide de voyage pour séniors pendant 8 ans. Denise souhaite principalement s'engager pour les séniors (isolés) ainsi que pour les personnes moins mobiles, dont elle fait elle-même partie. Elle souhaite apporter un vent de fraîcheur au sein du Conseil des séniors et invite les autres séniors/médiors de Biévène à en devenir membre.



Nous souhaitons la bienvenue à Denise et lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction!



© G. Deschuyffeeler

Marie-Jeanne était également présidente du **Conseil de la culture** et ne souhaitait plus poursuivre cette tâche. Le 10 février 2022, Thierry Van Vreckem a été élu nouveau président. Il est bien connu dans le paysage biévènois depuis des années et est également le créateur de Marieke Catier, la sorcière que l'on retrouve sur la place de Biévène. Bonne chance, Thierry, dans ce nouveau défi !

Nous tenons à remercier sincèrement Marie-Jeanne pour ses nombreuses années d'engagement positif auprès des deux conseils. Porte-toi bien, Marie-Jeanne!



Académie de Musique, Expression, Danse



Concert des profs à Gooik - Inspirant !



Le dimanche 13 février 2022, ce sont nos professeurs qui sont montés sur scène avec beaucoup d'enthousiasme pour inspirer le public avec une musique merveilleuse.

Barbara De Jonge a pris en charge la présentation et a fait découvrir au public via une courte interview qui est la personne derrière l'enseignante-musicienne.

Après le discours de clôture des échevins de Galmaarden, Herne et Biévène et du nouveau bourgmestre de Gooik, les enseignants et les collaborateurs ont été mis à l'honneur pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

Réservez la date!

- **18 mai Bal folklorique** - Cultuurschuur De Cam à Gooik - 20h
- **10 septembre:** Journée portes ouvertes, merveilleuse journée en famille avec des ateliers artistiques et food trucks – entrée libre
- **Envie de jouer de la musique ? C'est possible à Biévène !**
Vous pouvez vous inscrire du 15 juin au 30 septembre – consultez bientôt notre site web !

HOMMAGE AUX GAGNANTS DU TRAILCHALLENGE



De novembre 2021 au 21 mars 2022, le Conseil des Sports de Bièvrene a lancé un nouveau challenge via les réseaux sociaux, à savoir notre trail biévènois. Le point de départ et d'arrivée du parcours se trouvait au centre de Bièvrene et emmenait les participants le long de belles routes non pavées et ce, sur 4,38 km.

Les 3 gagnants sont Bart Provost chez les hommes, Kristien De Pelsemaeker chez les femmes et enfin, Mathias Teirlinck en tant que meilleur jeune. Félicitations et un grand merci à tous les participants.

BOX SPORTIF À EMPRUNTER



Comme en 2021, nos box sportives peuvent être empruntées par les familles et associations biévènoises. Chaque box contient du matériel de sport, d'exercice et des jeux



Dimensions de la box sportive: 103 x 49,5 x 50 cm (L x l x H)

Pour plus d'infos et réservation obligatoire : nancy.duyms@bever-bievene.be ou annemie.wielant@telenet.be



INITIATION DANSE COUNTRY

La dernière initiation datant de 2015, le Conseil des Sports de Bièvrene trouvait que c'était le moment de dépoussiérer les chapeaux et les bottes de cow-boy et de reproposer la danse country à Bièvrene. Pendant 5 mardis soir (31 mai - 27 juin), un professeur expérimenté emmène les participants dans l'univers country.



DES NOUVELLES DE NOTRE SPORTREGIO



Le dimanche 20 mars 2022, la salle de sport de la commune de Lennik a été complètement transformée en un véritable paradis de jeux pour les enfants de notre sportregio. Plus de 200 enfants ont pu se défouler et ont passé un excellent après-midi. Réservez d'ores et déjà le dimanche 27/11/2022 après-midi pour une nouvelle édition de l'événement régional pour enfants!

Le 5 mai 2022, ILV Sportregio Pajottenland a organisé une journée de sport et de santé pour les personnes de plus de 50 ans à Affligem. Plus de 150 participants ont pu profiter d'une journée sportive.

FORMATION DEA

Contenu de la formation:

- Approche générale de la victime, 4 étapes premiers secours
- Fonctions vitales
- Réanimation
- Défibrillation
- Position latérale de sécurité
- Pratique

Inscription obligatoire via nancy.duymys@bever-bievene.be

Attention: inscrivez-vous à temps car les places sont limitées. Une liste d'attente sera mis en place pour une formation en français également.

**FORMATION GRATUITE EN
NÉERLANDAIS POUR LES
CITOYENS ET ASSOCIATIONS**

MARDI 14/06/2022

19.00 – 22.00 heures

SALLE PLOSJE 10

PLACE 10F – 1547 BIÉVÈNE

ACTIVITÉS À VENIR

Suivez notre page Facebook pour plus d'informations sur les activités à venir :

- Regarde! Je roule!: 11/06/2022 au ballodrome à Biévène
Apprenez à votre enfant à rouler à 2 roues grâce aux conseils utiles de moniteurs expérimentés et à la participation active des parents !
Plus d'infos via code QR, via sportregiopajottenland.be ou via sport@bever-bievene.be
- Du 08/08 au 12/08/2022, ILV Sportregio Pajottenland organise un camp sportif pour enfants ayant un handicap physique ou mental léger à modéré (type 1, 2 et 4).
- Motorsport Vlaanderen, qui veut insuffler une nouvelle vie au sport automobile, a créé le "MX for kids". Sportregio Pajottenland est heureuse d'y participer.
À Biévène, le samedi 17/09/2022, les enfants pourront développer leurs premières expériences de motocross sur une moto électrique.
- Tradition oblige, nous prévoyons un Kids Run le 23/09/2022 pour les élèves de l'enseignement primaire GBS Ak'Cent.
- Bloquez aussi le dimanche 27/11/2022 après-midi pour l'édition d'automne de l'événement régional pour les tout-petits à Roosdaal.





Dropping le 5 mars : une vraie réussite!

Le samedi 5 mars, le Conseil de la jeunesse de Biévène a organisé un dropping pour la première fois. Dix jeunes ont ainsi été largués à l'aveugle en trois groupes sur une route de campagne déserte à Bois-de-Lessines. Ceux-ci devaient retrouver leur chemin vers le centre de Biévène via des points de contrôle et des missions.

Mission accomplie, en un temps record même. Les dix participants ont ensuite pu déguster un délicieux hot-dog et une boisson.



Chasse aux oeufs de Pâques le 18 avril



Après deux ans sans chasse aux œufs, celle-ci a enfin pu avoir lieu le lundi 18 avril! Des dizaines d'enfants entre 2 et 8 ans ont d'abord fabriqué un joli panier avant de se lancer à la chasse aux œufs sur la plaine de jeux. Chaque enfant a reçu un sachet bien rempli d'œufs savoureux à emporter à la maison.



Nouveau président

Depuis le mois d'avril, le Conseil de la jeunesse de Biévène a un nouveau président : Jason Lenoir. Il sera assisté par Tatiana Vander Maelen, qui s'occupera de la communication.

Jason succède à Kaat Craps, qui a démissionné après trois ans pour se concentrer sur son propre "projet bébé".

Nous tenons à remercier Kaat pour ses efforts pendant toutes ces années et souhaitons à Jason beaucoup de succès en tant que président !



RECHERCHÉ : membres pour le Conseil de la jeunesse

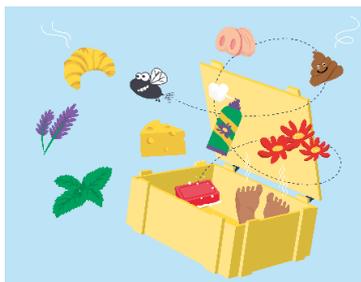


Vous aimeriez collaborer avec d'autres jeunes pour développer des projets pour notre commune? Vous souhaitez renforcer la voix de nos jeunes ?

Vous aimez organiser des activités pour les enfants ? Et vous avez au moins 16 ans ? Alors vous êtes sans aucun doute la bonne personne pour notre Conseil de la jeunesse. Envoyez un e-mail à jeugd@bever-bievene.be ou appelez le 054/51 70 89.

> Association de projet "Jeugdregio Pajottenland"

Chasse au trésor 'Schat van vlieg' à Biévène



**ZOEK EEN
SCHAT
VAN Vlieg
EN ONTDEK
OF JIJ RUKT
WAT IK RUK.**

Cet été, du 1^{er} juillet au 31 août, vous pourrez à nouveau vous lancer à la recherche d'un trésor à Biévène. Le point de départ de la chasse au trésor est prévu à la grande chapelle de Ghesuele. Le thème de 2022 est "Tu sens ce que je sens ?".

Suivez les mouches et les flèches peintes au sol. Celles-ci vous mèneront vers diverses missions et vers le trésor ! Si vous avez trouvé le bon code en cours de route, vous pourrez ouvrir le coffre.

"Les trésors de la mouche" est une activité amusante pour les familles avec des enfants de 3 à 12 ans qui se décline en une chasse de 5 kilomètres et une autre de 2,5 kilomètres pour les plus petites jambes. Vous trouverez prochainement le programme sur notre site www.bever-bievene.be.

Vous pouvez également rechercher les trésors de la mouche à Herne, Galmaarden, Gooik, Lennik et Pepingen. Chers petits détectives en herbe, préparez-vous pour cet été!



Blokspot



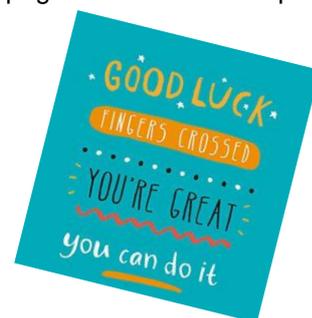
Depuis le 23 mai, les jeunes peuvent étudier en silence dans le blokspot de l'église de Bois d'Acren.

18 étudiants y sont les bienvenus tous les jours entre 8h30 et 20h30.

Vous pouvez vous inscrire à l'avance via la page Facebook 'Blokspot Bever'.

Le blokspot fermera ses portes le 24 juin.

Nous souhaitons bonne chance à tous les étudiants pour les examens!





ZOMERACTIVITEITEN 2022

**KINDERBOERDERIJ
OP 'T HOF HERNE**

1 JULI



WALIBI

27 JULI



**ZESPORTDAG
BLANKENBERGE**

9 AUG.



**THE OUTSIDER
AALST**

29 AUG.



ONDER VEBERKEND VAN DE GELEENDE MAATREFFELN

WWW.JEUGDREGIOPAJOTTENLAND.BE/INSCHRIJVEN

Formation 'steward'

Vous souhaitez organiser une soirée en tant qu'association? N'oubliez pas que vous devez avoir un steward diplômé sur place. Une formation est organisée deux fois par an par Jeugdregio Pajottenland. Vous apprendrez comment organiser une fête dans une atmosphère agréable et sûre, comment gérer les conflits et informer correctement les services de sécurité. Intéressé (e)? Inscrivez-vous rapidement. C'est gratuit.

!! Les formations sont données en Néerlandais

Étape 1: Inscrivez-vous via jeugdregiopajottenland@gmail.com en mentionnant: nom et prénom, adresse, date de naissance, lieu de naissance, numéro de GSM, e-mail et nom de votre association.

Étape 2: Vous recevez un e-mail de confirmation.

Étape 3: Vous recevez, environ une semaine avant la formation, un e-mail avec plus de détails.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE	8 octobre	PIVO Asse
THÉORIE	29 octobre	Gooik



SOUS LA LOUPE

Saviez-vous que...

... il y a désormais aussi des sacs PMC de 100 litres?

Il est là, le grand frère du sac PMC 60L : **le sac PMC 100L**.

Depuis début 2021, tous les emballages plastiques sont autorisés dans le sac PMC, ce qui signifie qu'il se remplit beaucoup plus rapidement. Grâce à ce modèle plus grand, et surtout plus haut, vous pouvez collecter plus de PMC dans le sac sans qu'il ne prenne plus de place.

Choisissez le modèle qui vous convient le mieux, 60L ou 100L, car proportionnellement ils reviennent au même prix.

Désormais **en vente** dans les points de vente habituels de la région !

Un rouleau de 20 sacs de 100 litres coûte **5 euros**.



Des doutes sur le tri?

Le tri doit être fait au mieux, mais parfois on se demande dans quel type de sac certains déchets doivent être déposés. Quelle est la meilleure façon de trier ? Vos emballages plastiques appartiennent-ils ou non au sac bleu ?

Surfez sur <https://www.betersorteren.be/nl/sorteer-je-verpakking> (en NL) et découvrez-y des conseils de tri.



... un bel hôtel à insectes est exposé dans le jardin de la salle de rencontre Plosje 10?

Les doigts créatifs de quelques ouvriers communaux ont réalisé un bel hôtel à insectes.

Nous contribuons ainsi de manière simple à un monde durable pour les abeilles et les insectes.

... le Comité des Fêtes de Biévène appelle les citoyens intéressés à devenir membre ?



A la recherche de candidats !

Un appel est lancé aux intéressés pour qu'ils postulent en tant que membre du Comité des fêtes de Biévène.

Vous pouvez envoyer vos coordonnées par e-mail à stefaan.goessens2@telenet.be et serez contacté sous peu.

... un jumelage avec le village français de Jardin est en cours ?

Les premiers contacts avec l'administration communale du village français de Jardin, situé dans le département de l'Isère (région Auvergne-Rhône-Alpes), dans le sud-est de la France, ont déjà été pris en 2019, mais un hiver rigoureux a empêché les membres du Comité des Fêtes de se rendre sur place. La crise sanitaire a ensuite mis un frein à la procédure. Aujourd'hui, les plans peuvent enfin être poursuivis. Les communes de Jardin et de Biévène comptent un nombre égal d'habitants (2156 à Jardin et 2266 à Biévène), mais le village de Jardin est plus petit en superficie que Biévène (925 ha contre 1978 ha).



Les 1, 2 et 3 juillet, le Comité des Fêtes accueillera quelques habitants de Jardin à Biévène. Au programme : visite de l'Hôpital Notre Dame à la Rose à Lessines, découverte de la ville de Grammont, visite de la fromagerie de Biévène ...



Fêtes villageoises le 20 & 21 août



Samedi



Critérium Biévènois



Dimanche



Accueil nouveaux habitants



JUST2DANCE

FANFARE SINT-PIETERS-HERLEVING

Spectacle de danse



Coverband The Friends Collection

Lancer des pattes de poule



COMPOSITION DU COLLÈGE ÉCHEVINAL À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022

BOURGMESTRE

CATTIE Kristof



Romont 14 – 1547 Biévène
0494 79 67 37
kristof.cattie@bever-bievene.be

Attributions :

Politique générale,
Police,
Service d'incendie,
État civil,
Travaux publics,
Environnement,
Bien-être de l'animal
Président du conseil communal

Pas de permanence fixe,
uniquement sur rendez-vous.

PREMIER ÉCHEVIN

WILLEM Dirk



Bois d'Acren 39A
1547 Biévène
054 58 72 28
0478 68 19 01

dirk.willem@bever-bievene.be

Attributions : Urbanisme et Aménagement du territoire,
Agriculture, Evènements

DEUXIÈME ÉCHEVIN

DURIEUX Cindy



Pontembek 6A
1547 Biévène
054 33 23 04
0479 41 09 22

cindy.durieux@bever-bievene.be

Attributions : Enseignement, Culture, Séniors/Médiors,
Santé, Accueil, Personnel

TROISIÈME ÉCHEVIN

VANHOLDER Maxime



Romont 33
1547 Biévène
0475 52 54 32

maxime.vanholder@bever-bievene.be

Attributions : Finances, Sport et Coopération au développement,
Jeunesse
Président du Comité spécial pour le service social

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL - CPAS

CATTIE Kristof • WILLEM Dirk • DURIEUX Cindy • VANHOLDER Maxime



VERHOFSTADT
Henk



VERMASSEN
Sabine



KRIKILION
Michiel



REYGAERTS
Yvo



GEUENS
Rudi



WEVERBERGH
Phéline



HERMAN
Françoise

Nous vous remercions pour votre confiance et sommes toujours à votre disposition !